

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But – Une Foi



AVIS RELATIF A LA DEMANDE DE LICENCE DE PRODUCTION ET DE STOCKAGE D'ENERGIE ELECTRIQUE DE WALO STORAGE SAS

Aux termes des dispositions législatives et réglementaires, le Ministre chargé de l'Énergie délivre par arrêté les licences relatives aux opérations liées au secteur de l'électricité, après Avis conforme de la Commission de Régulation du Secteur de l'Énergie (CRSE).

En application de ces dispositions, le Ministre chargé de l'Énergie a transmis à la CRSE, pour Avis, la demande de licence de production et de stockage d'énergie électrique introduite par Walo Storage SAS pour la construction et l'exploitation d'une centrale solaire photovoltaïque de 16 MWc alimentant un système de stockage de 10 MW/20 MWH à Bokhol.

Dans le cadre de l'instruction, la CRSE lance la présente consultation publique, d'une durée de quinze (15) jours, portant sur l'octroi envisagé à la société Walo Storage SAS d'une licence de production et d'une licence de stockage d'énergie électrique, conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi, dans les 15 jours suivant la publication de cet Avis, la CRSE invite toute personne intéressée à consulter le dossier de demande de licence de production et de stockage ou à être entendue à la CRSE.

Les observations peuvent être transmises à l'adresse de la CRSE : BIDANESS BUILDING, VDN MERMOZ– BP 11701 DAKAR, Tél : 33 849 04 59 – Fax : 33 849 04 64
Email : crse@crse.sn

Le Président